



Le CPSNR se félicite de la nomination d'un nouveau membre

OTTAWA, le 7 février 2019 – Aujourd'hui, le premier ministre a annoncé la nomination de l'honorable Rob Nicholson au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR), à compter du 5 février 2019. Avec la nomination de M. Nicholson, le Comité continuera à bénéficier de la représentation de l'Opposition officielle à la Chambre des communes.

Le président du CPSNR, l'honorable David McGuinty, se félicite de la nomination de M. Nicholson. « De la part de tous les membres du Comité, je souhaite la bienvenue à l'hon. Rob Nicholson. La crédibilité du Comité se fonde sur sa nature multipartite et bicamérale, ce qui lui permet d'examiner les sujets délicats en matière de sécurité nationale et de renseignement de façon non partisane. Grâce à son expérience à titre de parlementaire et d'ancien ministre, M. Nicholson amènera une perspective éclairée aux travaux du comité, » a ajouté M. McGuinty.

Contexte : Le CPSNR a été constitué le 22 juin 2017 en vertu de la Loi sur le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Le Comité agit à titre d'examineur indépendant de haut niveau du cadre législatif, réglementaire, stratégique, financier et administratif de la sécurité nationale et du renseignement du Canada. Il peut examiner toute activité menée par un ministère ou une agence lié à la sécurité nationale ou au renseignement, à moins qu'il ne s'agisse d'une opération en cours et que le ministre responsable détermine que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale. Le Comité peut également examiner toute question liée à la sécurité nationale ou au renseignement dont il est saisi par un ministre.

Les membres du Comité ont le niveau d'autorisation de sécurité le plus élevé; ils sont assujettis à la [Loi sur la protection de l'information](#) et se réunissent à huis clos.

Le CPSNR est composé de législateurs des deux Chambres du Parlement du Canada représentant tous les principaux partis et groupes politiques. Les membres du Comité ont une vaste expérience, soit dans les milieux gouvernementaux ou universitaires, ainsi que dans le secteur privé, et représentent des points de vue de partout au Canada. Le Comité travaille de façon collégiale et non partisane.

Le CPSNR doit remettre au premier ministre un rapport annuel sur les examens effectués dans la dernière année. Il peut aussi faire à tout moment un rapport spécial sur toute question relevant de son mandat. Le premier ministre fait déposer les rapports du CPSNR devant le Sénat et la Chambre des communes, qui les confient aux comités compétents de l'un et de l'autre.

Autres liens:

- Site Web du CPSNR : <http://nsicop-cpsnr.ca/index-fr.html>
- Loi sur le CPSNR : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-16.6/>

Personne-ressource :

Rennie Marcoux

Directrice générale Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

(613) 294-0572

rennie.marcoux@canada.ca